



Délibération n°2023.06.27\_017\_  
Gratification des stagiaires

Point n°10 de l'ODJ

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 20<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Réuni le 27 juin 2023

- Vu le code Général de la Fonction publique ;
- Vu le code de l'éducation – art L124-18 et D124-6 ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;
- Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29 ;
- Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;
- Vu la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;
- Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial

### DELIBERE :

#### **Article 1 :**

La Caisse des Ecoles institue le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur, selon la réglementation en vigueur, accueillis au sein de la Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement selon les conditions légales en vigueur.

#### **Article 2 :**

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

#### **Article 3 :**

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget, chapitre 12.

#### **Article 4 :**

Copie de cette délibération sera transmise :

- A Monsieur le Préfet de la Région d'Île de France ;
- A Monsieur le Comptable du Trésor Public, chargé des Etablissements Publics Locaux.
- À la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (Service de la restauration scolaire)

Fait à Paris, le 27 juin 2023  
Acte certifié exécutoire

Eric PLIEZ  
Maire du 20<sup>ème</sup> arrondissement  
Président de la Caisse des Ecoles

